



Appel à Manifestation d'Intérêt Mobilités dans le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE

Un nouveau contexte institutionnel en place en matière de mobilité

La promulgation de la loi d'orientations des mobilités, le 24 décembre 2019, offre de nouvelles perspectives d'évolutions au sein des politiques locales en matière de déplacements et de transports. En France, ce sont en effet plus de 900 communautés de communes qui devront délibérer d'ici le 31 mars 2021¹ pour se saisir ou non de la compétence d'organisation de la mobilité. Le cas échéant, celle-ci sera dévolue à la région.

La loi « LOM » doit répondre à plusieurs objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (cyclables, pédestres) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Les autorités organisatrices de la mobilité, qu'elles soient intercommunales ou non, devront notamment assurer la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associer à l'organisation des mobilités territoriales l'ensemble des acteurs concernés, contribuant aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

1. La crise sanitaire liée au Covid-19 est venue prolonger le délai des communautés de communes dans leur prise ou non de la compétence d'organisation de la mobilité.

Au sein même de la loi « LOM », ce sont quatre mesures principales qui ont été déterminées par l'État :

La couverture à 100 % du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité.
Le passage d'une logique de transports à une logique de mobilité mobilisant pleinement le potentiel de toutes les mobilités (autopartage, covoiturage, vélo, engins de déplacement personnel...) ;
Le principe d'ouverture des données et la mise en place d'une gouvernance et d'une régulation de cette ouverture qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'une véritable mobilité servicielle ;
La généralisation des zones à faibles émissions « mobilité » (ZFE) qui sont un outil indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air, avec un effet direct sur la santé publique, et qui favoriseront la transition énergétique.

Enfin, dans les territoires de faible densité, à l'instar de la Sambre-Avesnois Thiérache, les autorités organisatrices des mobilités seront attendues pour développer des solutions de mobilités innovantes, actives et partagées à l'instar des services de mobilité solidaire, en complément des réseaux de transports en commun existants dans leur périmètre d'intervention.

D'importants enjeux de mobilité sur le territoire Sambre-Avesnois Thiérache

Améliorer la mobilité des habitants du territoire de la Sambre-Avesnois- Thiérache est une priorité identifiée dans le cadre du Pacte de réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Si plusieurs engagements ont été pris notamment pour garantir une meilleure accessibilité vers le territoire en développant les infrastructures routières et fluviales, un important volontarisme local s'est manifesté pour mettre l'accent sur les mobilités douces et « décarbonnées ».

Au-delà de l'urgence écologique et sanitaire, il s'agit également de permettre à chacun, dans un territoire touché par des indicateurs sociaux économiques difficiles, de reprendre une place d'acteurs de sa propre mobilité. En effet, la faible densité démographique, l'offre réduite en transports en commun et l'éloignement des pôles administratifs, culturels, économiques et commerciaux, ont rendu les populations de ces territoires dépendantes de la voiture.

Dans ces zones à faible densité, répondre aux besoins de mobilité des diverses populations (problématique d'immobilité ou de précarité de la mobilité), et améliorer leurs conditions de déplacement apparaissent de plus en plus comme des enjeux essentiels.

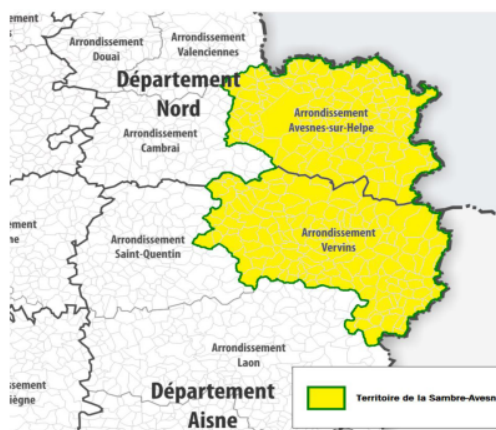
Le domaine des transports contribue considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (pour près d'un tiers) et génère des pollutions et des nuisances. La voiture individuelle est d'ailleurs fortement représentée dans les déplacements courts (inférieurs à 5 kilomètres), pouvant ainsi constituer un potentiel de report modal conséquent.

De même, avec l'augmentation relative de la part des dépenses « contraintes » du ménage (le logement en particulier) et le prix de l'énergie (coût et taxation du pétrole), le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles. Dans le prolongement des tendances actuelles, un tel scénario pourrait conduire à appauvrir les habitants et à en marginaliser certains. **L'accès à la mobilité peut en effet être un frein d'accès à l'emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs, au maintien de la vie sociale renforçant l'enclavement des communes rurales par rapport au versant urbain de l'arrondissement.**

Aussi, face à un tel contexte local, la mobilité s'avère être aujourd'hui un droit qui doit être rendu accessible à tous. En effet, si la mobilité est incontestablement l'un des principaux leviers de croissance démographique, économique, social et touristique d'un territoire, elle n'en est pas moins un élément contributeur à l'amélioration de la santé publique, dans une logique d'atténuation (qualité de l'air) au changement climatique.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au Covid-19 nécessite d'adapter les solutions de mobilités qui se doivent d'être tournées vers la durabilité et l'innovation. Cela est d'autant plus vrai avec l'incorporation des mesures de distanciation sociale qui sont à inclure dans les nouvelles solutions de mobilités.

OBJECTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)



- **Population :**
305 000 habitants
- **Organisation administrative :**
Deux arrondissements
répartis sur deux départements

Dans une logique territorialisée et correspondant réellement aux besoins identifiés par les forces vives du territoire², il est décidé de proposer des solutions innovantes et inclusives aux habitants.

Pour cela, cet AMI invite les offreurs de solutions à modéliser des actions concrètes sur des secteurs

déterminés. Le territoire de la Sambre-Avesnois et de la Thiérache permettra à la fois d'être expérimental et démonstrateur tout en cherchant la pérennité et viabilité économique des modèles proposés.

Cet AMI a pour objectifs de :

- Détecter des offreurs de solutions (startups, entreprises, structures de l'économie sociale et solidaire...) dont les produits ou services permettent d'**améliorer la mobilité solidaire, partagée et douce** et de **réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements**.
- Expérimenter sur le court et moyen terme (en fonction des résultats, des besoins ou de l'extension de la solution mise en œuvre) les solutions proposées à travers 4 à 8 projets pilotes opérationnels sur les territoires des arrondissements d'Avesnes et de Vervins.

² Échangés lors du 1^{er} comité de pilotage de l'AMI le 17 MARS à l'éco-musée de Fourmies, des séminaires des partenaires du COTTRI, du travail du CD59 sur la mobilité en milieu rural.

LES AXES PRÉ-IDENTIFIÉS :

- **AXE 1 : LA MOBILITÉ POUR L'EMPLOI**

Dans un territoire où le taux de chômage est largement supérieur à la moyenne nationale, l'accès à l'emploi est un enjeu fondamental.

Le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées dépend en grande partie à leur capacité de se rendre aux entretiens d'embauche, sur leur lieu de travail et cela malgré des horaires contraints.

Le réseau de transport en commun distendu et répondant à des impératifs horaires ne peut assurer pleinement les trajets domicile-travail de tous les salariés de l'arrondissement. Ainsi il paraît indispensable de traiter la question de l'emploi et celle de la mobilité.

L'AMI a l'objectif de trouver des solutions permettant de lever les freins de la mobilité dans la recherche et/ou le maintien de l'emploi.

- **AXE 2 : LA MOBILITÉ DE CARBONÉE**

La qualité de l'air est un enjeu environnemental et de santé publique qui nous préoccupe au quotidien, et qui concerne tous les acteurs.

Au regard des enjeux climatiques d'aujourd'hui, il est nécessaire de repenser nos modes de production, de consommation et de transport notamment dans les espaces ruraux ou faiblement urbanisés, les déplacements pour accéder à un service ou exercer une activité sont réalisés majoritairement en voiture.

À ce titre, 47% des ménages situés en zones rurales comptent a minima deux voitures et l'utilisation pour les déplacements des transports en commun à hauteur de 4,5% (contre 75% pour la voiture) dénote une inadéquation de cette offre avec les besoins.

Dans ce contexte, **l'ambition territoriale est de faire de la Sambre-Avesnois Thiérache un territoire neutre en carbone sur la mobilité des particuliers** et participer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO2 inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Avesnois.

Il apparaît en effet essentiel de **donner plus de mobilité aux habitants** en tenant compte du coût de l'énergie, de l'impact environnemental et des moyens mobilisables par les collectivités aux budgets contraints, d'associer les habitants et d'en faire des alliés dans la mise en place des solutions envisagées.

Aussi, cet AMI a pour but de sensibiliser / outiller / donner une place d'acteur aux habitants. Pour la Région Hauts-de-France et les entreprises, c'est l'occasion de les associer en leur offrant un outil répondant à un besoin de maîtrise des dépenses énergétiques liées à la mobilité. Il s'agit de les « mobiliser » dans la mise en œuvre des actions issues des Axes 2 et 3 de cet AMI.

- **AXE 3 : LA MOBILITE PARTAGEE**

A l'aune de la transition énergétique, écologique mais également numérique, les moyens de transports deviennent intelligents et connectés. S'est ainsi développée une nouvelle approche de la

mobilité, voire de la voiture individuelle, fondée sur **un usage partagé** (à l'instar du co-voiturage) ou dépersonnalisé (auto-partage) qui doit être vu comme une solution lorsque la voiture est le moyen de déplacement le plus efficace, notamment dans les territoires mal desservis par les transports en commun en raison du faible potentiel d'usagers.

La mobilité partagée répond à deux principaux enjeux. Le premier est « social ». En effet, la mobilité partagée permet de rendre accessible l'usage d'un service ou d'un mode de déplacement à moindres coûts, contrairement à l'organisation actuelle des systèmes de transport qui peuvent représenter un important poste de dépenses pour un ménage précaire, notamment pour les + de 20 % des ménages sans voiture dans les villes les plus peuplées de l'arrondissement.

Au-delà même de l'aspect financier, la mobilité partagée et inclusive permet à tout habitant, quel que soit son âge et ses capacités physiques, de se déplacer et ainsi accéder aux services proposés par le territoire (soins, loisirs, commerces).

Le second enjeu est « environnemental » dans la mesure où, pour inventer la mobilité de demain, il faut savoir tirer profit des innovations technologiques et des changements de comportement induits pour répondre à l'atténuation du changement climatique. Il deviendra dès lors possible de rendre les déplacements des populations plus confortables, plus efficaces et plus respectueux de l'environnement, en facilitant l'accès à une offre de mobilité élargie, et partagée par plusieurs usagers de la route.

Dans ce contexte, le covoiturage constitue une réponse opérationnelle cohérente et adaptée pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux pré-exposés. Aussi, **une véritable stratégie de déploiement de cette solution doit se mettre en place en Sambre-Avesnois-Thiérache** et participer à l'atteinte des objectifs du Schéma Interdépartemental de Covoiturage et faire progresser le taux d'occupation des voitures.

D'ores et déjà un **diagnostic sur le potentiel de covoiturage ou plus largement sur la mobilité partagée à l'échelle du territoire sera attendu**. Il aura pour objectif majeur de définir une photographie territoriale du potentiel de covoiturage, mais également d'identifier les zones propices à l'installation d'une aire dédiée, en cohérence avec les réglementations locales en matière d'urbanisme (zonage des plans locaux d'urbanisme intercommunaux). En cas de conclusions favorables, **seront étudiés dans cet AMI les projets permettant la sensibilisation et le développement de ce mode de mobilité**.

- **A VENIR : APPLIQUER LES CONCLUSIONS DU PLAN DE MOBILITE RURALE (PMRu) - 2021**

Par définition, le plan de mobilité rurale a pour objet d'**améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique**. Il doit offrir une alternative à la voiture individuelle et veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules, et les modes de déplacement non motorisés, **dans un souci d'invitation de la population à se déplacer autrement**.

Partant d'une démarche volontaire, le plan de mobilité rurale a été identifié comme une action opérationnelle du **Pacte pour la Réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache** ; mais également du **Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) Sambre-Avesnois**, porté par le Syndicat Mixte du SCOT Sambre-Avesnois.

Elaboré en 2020 par l'équipe COTTRI Sambre-Avesnois, pour une adoption prévue au 1^{er} trimestre 2021, le plan de mobilité rurale mettra en exergue **les besoins, les faiblesses et les opportunités du territoire sur cette thématique**, jusqu'à constituer **un catalogue de problématiques sur lesquelles des réponses pourront être apportées par des offreurs de solutions**. Ces dernières feront ainsi l'objet d'une **expérimentation** afin de jauger son degré d'appropriation par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, sociétés civiles) et toutes les populations, puis **d'identifier les retombées économiques et environnementales**, avant de **massifier l'opération** sur l'ensemble du territoire. Le but est, à termes, de devenir un démonstrateur régional sur lequel s'appuyer pour inspirer d'autres territoires volontaires.

La possibilité de répondre à cet axe sera communiquée par l'équipe COTTRI, en fonction du calendrier d'adoption du Plan de Mobilité Rurale qui sera réalisé, et de l'évolution structurelle territoriale à venir autour de la compétence « Mobilité », en lien avec la récente promulgation de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

LES BENEFICIAIRES DE L'AMI

Direct : Grâce aux solutions proposées par les lauréats de l'AMI, les EPCI, les communes, les syndicats mixtes et PETR, les entreprises et le monde associatif, pourront mettre en œuvre sur leurs territoires l'offre de service envisagée. Ils interviendront à plusieurs titres en fonction des projets en tant que maîtres d'ouvrage, financeurs, co-financeurs, animateurs, relais de communication, facilitateurs.

Indirect : La population de la Sambre-Avesnois Thiérache se verra proposer des solutions pour leurs mobilités en fonction de leurs besoins et de leurs particularités (ruraux, urbains, parents, salariés etc.)

GOVERNANCE DE L'AMI

Comité Politique

L'AMI étant inscrit dans le Pacte, il suivra la même gouvernance pour la prise de décision et les orientations stratégiques.

Les 8 intercommunalités signataires, la Région Hauts-de-France, les Conseils départementaux du Nord et de l'Aisne, l'État, ainsi que la gouvernance du Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) Sambre-Avesnois, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache, constituent le comité politique. Tous les financeurs de l'AMI siègeront également dans le comité politique.

Comité Technique

Afin d'étudier les différentes propositions, d'animer l'AMI et de l'enrichir des retours d'expériences dans les compétences de chacun, un comité technique se réunira en amont des comités politiques. Il sera composé notamment, des services techniques des collectivités, des services de l'État, des associations, de la Banque des territoires, de l'équipe COTTRI, et autres forces-vives en matière de mobilité.

CALENDRIER DE L'AMI

Lancement de l'AMI : Mardi 25 août 2020

Sélection des premiers lauréats : fin Octobre 2020

Lancement des premières actions : Dès janvier 2021

Finalisation des actions maximum : analyse des projets au fil de l'eau sur l'année 2021 pour des réalisations engagées en 2021 – 2022

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'AMI s'adresse aux entreprises, start-up, associations, établissements publics et les collectivités. Ces derniers devront déposer un pré-dossier avec les informations suivantes :

1. Une présentation de la structure
2. Le choix de l'axe candidaté
3. le territoire envisagé (secteur/commune/arrondissement...)
4. La ou les solution(s) proposée(s)
5. Le budget prévisionnel

Les candidatures sont à adresser par mail à l'équipe du COTTRI Sambre-Avesnois pour l'arrondissement d'Avesnes :

- Corentin GREUEZ, chargé de mission Climat-Air-Energies, corentin.greuez@adus.fr, 03.27.53.01.36
- Melvin DELJEHIER, chargé de mission Transition Energétique, melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com, 03.27.21.49.51

Les candidatures sont à adresser par mail au PETR du Pays de Thiérache pour l'arrondissement de Vervins :

- Virginie FLEURY, directrice du Pays de Thiérache, vfleury@pays-thierache.fr, 03.23.98.02.71
- Alexis MILLIER, chargé de mission « Mobilité » en Thiérache, mobilite@tac-tic-animation.org, 07.49.25.95.33

Nous vous remercions de bien vouloir mettre en copie des envois les équipes d'ingénierie territoriale des sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins :

- sp-avesnes-pit@nord.gouv.fr
- sp-vervins-pactesat@aisne.gouv.fr

Les solutions proposées seront soumises à avis de l'arrondissement ciblé.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour tout complément d'information sur cet AMI, veuillez contacter les personnes ressources mentionnées précédemment.

Accès à la plateforme régionale France -Mobilité : <https://www.francemobilites.fr/campagne-referencement>